

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## Centre Rotterdam / APE-EES

Ecole Européenne de Strasbourg

Année Scolaire 2011 - 2012

### 1) Adhésion au Centre Rotterdam et à l'APE-EES

- Les services proposés par le Centre Rotterdam sont réservés aux membres de l'APE-EES. Une inscription à une activité (Périscolaire, Accueil de Loisirs, ou Extrascolaire) ne pourra être prise en compte qu'après confirmation de votre adhésion à l'APE-EES. Cette adhésion est valable pour toute l'année scolaire et s'élève à 30 € par famille.
- Une nouvelle inscription ne peut être effective qu'après paiement de l'intégralité des prestations périscolaires auxquelles vous étiez inscrits pour l'année scolaire précédente.
- Une nouvelle inscription ne peut être effective qu'après avoir fourni toutes les pièces demandées (avis d'imposition n°1, bulletin de salaire du mois de décembre n-1 (pour les personnes non-imposables en France) ou tout autre justificatif nécessaire au renseignement de votre dossier d'inscription.
- Les familles ne souhaitant pas produire de justificatifs de revenus se verront appliquer - par défaut - le tarif de la tranche la plus élevée.
- Une nouvelle inscription ne peut être effective qu'après avoir signé la charte d'engagement.

### 2) Le Périscolaire

- Les inscriptions au Périscolaire se font à l'année, au mois, ou à la séance. Elles se dérouleront à partir de l'année scolaire précédente et en début d'année scolaire.
- Les soirées exceptionnelles devront être signalées soit par téléphone au 03.90.40.84.53, soit par courriel : [periscolaireees@gmail.com](mailto:periscolaireees@gmail.com) ou en se présentant directement au bureau du Périscolaire (1<sup>er</sup> Etage, E.E.S.).
- Les paiements pour le Périscolaire se feront :
  - Par prélèvement bancaire (pour cela, merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire à votre dossier d'inscription) / Paiement mensuel
  - Par chèque bancaire, à l'ordre du Centre Rotterdam / Paiement trimestriel
- Les horaires du Périscolaire sont : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, de 15h10 à 18h15.

Tout retard sera facturé (5 € le quart d'heure entamé).

### 3) L'Accueil de Loisirs (Mercredis)

- Les inscriptions au Centre de Loisirs se font indépendamment des inscriptions au Périscolaire du soir. Elles pourront être effectuées à l'année, au mois, ou à la séance.
- Chaque inscription sera prise en compte si elle est effectuée au minimum 24h à l'avance, (par téléphone au 03.90.40.84.53, courriel au [periscolaireees@gmail.com](mailto:periscolaireees@gmail.com) ou au bureau du Périscolaire), dans la limite des places disponibles. Passé ce délai, l'inscription ne pourra être effectuée que par une personne se présentant directement au bureau du Périscolaire (1<sup>er</sup> Etage, E.E.S.).
- Les règlements s'effectueront en même temps que les inscriptions, et seront facturés à la séance.
- Toute absence non-prévue au minimum 48h avant la séance sera facturée (sauf présentation d'un certificat médical).
- Les horaires du Centre de Loisirs sont : Mercredi, de 14h à 18h15.

Tout retard sera facturé (5 € le quart d'heure entamé).

### 4) Les Activités Extrascolaires

- Un cours est maintenu à partir du minimum d'enfants atteint.
- L'inscription à une activité extrascolaire est ferme et définitive. Aucun remboursement ne pourra être effectué si l'enfant ou la famille décide d'arrêter l'activité en cours d'année.
- Le paiement s'effectue en début d'année par chèque :
  - soit un chèque correspondant à la somme totale à l'année
  - soit 3 chèques, répartis par trimestre, et encaissés comme suit :
    - 1<sup>er</sup> Trimestre : 15 octobre 2011
    - 2<sup>ème</sup> Trimestre : 15 janvier 2012
    - 3<sup>ème</sup> Trimestre : 15 avril 2012

Je soussigné(e),....., atteste avoir pris connaissance de la charte d'engagement du Centre Rotterdam et de l'APE-EES et m'engage à la respecter pour l'année scolaire 2011 - 2012.

Date : ...../...../.....

Signature :